

VAPOR HOUSE 140



ÉCRAN FREIN-VAPEUR

- Conçu pour être appliqué sur les côtés intérieurs et extérieurs des toitures et des murs
- Il régule le passage de l’humidité, en évitant la formation de condensation interstitielle à l’intérieur du système d’isolation
- Il résiste aux rayons UV et peut être utilisé directement sur le voligeage

A Onorm B3667 DB	CH SIA 232 Vvu Vvo>90mm	D ZVDH Db	F DTU 31.2 Bsdve E1 Sd3 TR1	I UNI 11470 C/R1
AUS AS/NZS 4200.1 Class 2				USA IRC Class2

 *Fiche technique
disponible en ligne*



CODE	ruban	H [m]	L [m]	A [m²]	
VAPH140	-	1,5	50	75	30

COMPOSITION

- ① **couche supérieure** : tissu non tissé en PP
- ② **couche intermédiaire** : film frein vapeur en PP
- ③ **couche inférieure** : tissu non tissé en PP



DONNÉES TECHNIQUES

propriété	norme	valeur
masse par unité de surface	EN 1849-2	140 g/m²
épaisseur	EN 1849-2	0,45 mm
transmission de la vapeur d'eau (Sd)	EN 1931	10 m
résistance à la traction MD/CD	EN 12311-2	> 230/180 N/50 mm
allongement MD/CD	EN 12311-2	> 35/40 %
résistance à la déchirure au clouage MD/CD	EN 12310-1	> 125/145 N
imperméabilité à l'eau	EN 1928	conforme
résistance à la vapeur d'eau :		
- après vieillissement artificiel	EN 1296/EN 1931	conforme
- en présence d'alcalis	EN 1847/EN 12311-2	npd
réaction au feu	EN 13501-1	classe E
étanchéité à l'air	EN 12114	< 0,02 m³/(m²h50Pa)
résistance aux températures	-	-20/80 °C
stabilité aux UV ⁽¹⁾	EN 13859-1/2	336h (3 mois)
conductivité thermique (λ)	-	0,3 W/(m·K)
chaleur spécifique	-	1800 J/(kg·K)
densité	-	env. 310 kg/m³
facteur de diffusion de la vapeur d'eau (μ)	-	env. 22000
VOC	-	non pertinente
colonne d'eau	ISO 811	> 250 cm

⁽¹⁾ Les données de tests de vieillissement réalisés en laboratoire ne peuvent pas reproduire les causes imprévisibles de dégradation du produit ni considérer les contraintes auxquelles il sera soumis au cours de sa vie utile. Pour garantir son intégrité, nous conseillons de limiter la durée d'exposition aux agents atmosphériques pendant la phase de chantier à un maximum 3 semaines.

 Classification des déchets (2014/955/EU) : 17 02 03